



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

Regard sur l'enseignement : sondage auprès du personnel enseignant agréé de l'Ontario 2023





[oct-oeeo.ca/fb](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fb)



[oct-oeeo.ca/tw](https://www.twitter.com/oct-oeeo.ca/tw)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION ET RÉSUMÉ
1	Méthodologie
2	Répondants
4	REGARD SUR L'EMPLOI
5	CHOIX DE CARRIÈRE
5	EMPLOYEURS
6	RÔLES DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION
7	TYPES DE POSTE
8	Répondants n'occupant pas un poste permanent en 2022-2023
8	Certificat de qualification et d'inscription temporaire
10	INSCRIPTION ET FIDÉLISATION DES MEMBRES
10	Raisons du maintien de l'inscription
11	DEVOIR DE SIGNALER
11	RETRAITE
11	Retraite prévue des enseignants agréés de la province
12	Enseigner jusqu'à l'âge de la retraite
14	Considérations relatives à la retraite anticipée
14	CONCLUSION
15	COLLECTE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES
15	À propos du sondage
15	Élaboration du sondage
16	Méthodologie et répondants

INTRODUCTION ET RÉSUMÉ

Notre nouvelle enquête, *Regard sur l'enseignement : sondage auprès du personnel enseignant agréé de l'Ontario*, a pour but d'éclairer divers domaines de la profession enseignante, y compris la mobilité professionnelle, l'attrition du personnel enseignant, les tendances en matière d'emploi et la composition démographique de l'ensemble de nos membres.

Sa portée est considérablement plus vaste que celle de l'étude précédente, intitulée *Transition à l'enseignement*, qui n'était distribuée qu'aux enseignants agréés de la province en début de carrière. Nous avons mené le dernier sondage *Transition à l'enseignement* en 2022 et le rapport final est paru en 2023. Grâce à des questions de sondage actualisées, le nouveau rapport présente des informations plus utiles pour nos membres et les étudiants en enseignement qui explorent les possibilités de carrière en Ontario.

D'ailleurs, il comporte un plus vaste ensemble de données sur lequel l'on pourra s'appuyer pour prendre des décisions importantes concernant l'avenir de la profession.

Méthodologie

Tous nos membres en règle ont reçu un courriel les invitant à participer volontairement au sondage *Regard sur l'enseignement* entre le 24 juin et le 14 juillet 2023. Ils pouvaient accéder au questionnaire depuis leur dossier en ligne, lequel est protégé par un mot de passe. Le sondage comportait 21 questions sur les thèmes suivants :

- les plans de retraite et l'intention des membres de maintenir leur inscription à l'Ordre;
- l'emploi rémunéré des membres titulaires d'un certificat temporaire;
- les différents rôles professionnels et les employeurs;
- la conscience du devoir de signaler les cas soupçonnés de maltraitance ou de négligence envers des enfants.

Répondants

Nous avons reçu 15 765 réponses, soit un taux de réponse d'environ 7 % de l'ensemble de nos membres¹.

- Près de 6 % (5,8 %) des 15 765 réponses valides étaient en français².
- La plupart des réponses (96 %) provenaient de l'Ontario. Les résidents canadiens d'autres provinces représentaient 2,6 % de l'échantillon, et le 1,6 % restant résidait dans d'autres pays.

15 765 réponses au sondage.



96 % des répondants habitent en Ontario.



Points saillants 2023

Nouveau sondage auprès du personnel enseignant de l'Ontario.



21 questions de sondage.



96 % des répondants habitent en Ontario.



86 % ont déclaré que l'inscription à l'Ordre était une condition d'emploi obligatoire.



88 % des membres prévoient d'enseigner au cours de l'année scolaire 2023-2024.



80 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient enseignants en salle de classe.



28 % ont déclaré que l'enseignement était leur deuxième carrière ou une carrière ultérieure.



72 % des répondants ont indiqué que l'enseignement était leur première carrière.



8,5 % des répondants conservent leur statut de membre de l'Ordre pour motif de fierté.



REGARD SUR L'EMPLOI

- Inscription à l'Ordre requise : La grande majorité des répondants (86,4 %) ont indiqué que leur employeur exigeait qu'ils soient membres en règle de l'Ordre.
- Poste en enseignement : 88,3 % des répondants ont déclaré qu'ils prévoyaient de travailler en enseignement au cours de l'année scolaire 2023-2024.

86 % ont déclaré que l'inscription à l'Ordre était une condition d'emploi obligatoire.



88 % des membres prévoient d'enseigner au cours de l'année scolaire 2023-2024.



Début ou fin de carrière : Parmi les répondants (2 025) qui n'occupaient pas un poste exigeant qu'ils soient membres de l'Ordre, 1 845 ont déclaré qu'ils entamaient leur carrière en enseignement ou qu'ils quittaient la profession pour diverses raisons. Les raisons les plus invoquées étaient les suivantes :

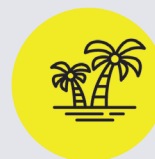
Recherche d'un premier poste en enseignement dans la province



Possibilités d'enseigner dans d'autres provinces ou pays



Retraite de l'enseignement



CHOIX DE CARRIÈRE

Première carrière versus carrière ultérieure : 72 % des répondants ont déclaré que l'enseignement était leur première carrière, tandis que 28 % ont indiqué qu'il s'agissait de leur deuxième carrière ou d'une carrière ultérieure.

28 % ont déclaré que l'enseignement était leur deuxième carrière ou une carrière ultérieure.



EMPLOYEURS

On a demandé aux répondants de fournir des informations sur leur principal employeur.

- Écoles financées par les fonds publics : 81 % des répondants travaillaient dans une école financée par les fonds publics de la maternelle à la 12^e année en Ontario.
 - Parmi ce groupe, 91,6 % enseignaient dans un conseil scolaire de langue anglaise et 8,4 %, dans un conseil scolaire de langue française. Remarque : selon la proportion d'élèves inscrits dans ces deux systèmes scolaires, les enseignants employés par les conseils scolaires de langue française sont légèrement surreprésentés dans l'échantillon³.
- Écoles privées : 6 % des répondants ont indiqué qu'ils travaillaient dans une école privée offrant un enseignement de la maternelle à la 12^e année⁴.
- Entreprise privée : Moins de 2 % des répondants travaillaient dans une entreprise privée proposant du soutien scolaire ou de la formation pour adultes.
- Autres emplois : 11 % des répondants ont déclaré travailler pour un autre type d'employeur, notamment un établissement d'enseignement postsecondaire, le gouvernement, un cabinet de conseil ou un cabinet privé. Certaines personnes ont déclaré occuper plusieurs rôles. Les répondants ont également utilisé cette catégorie pour indiquer qu'ils étaient à la retraite ou qu'ils occupaient un emploi en dehors de l'Ontario.

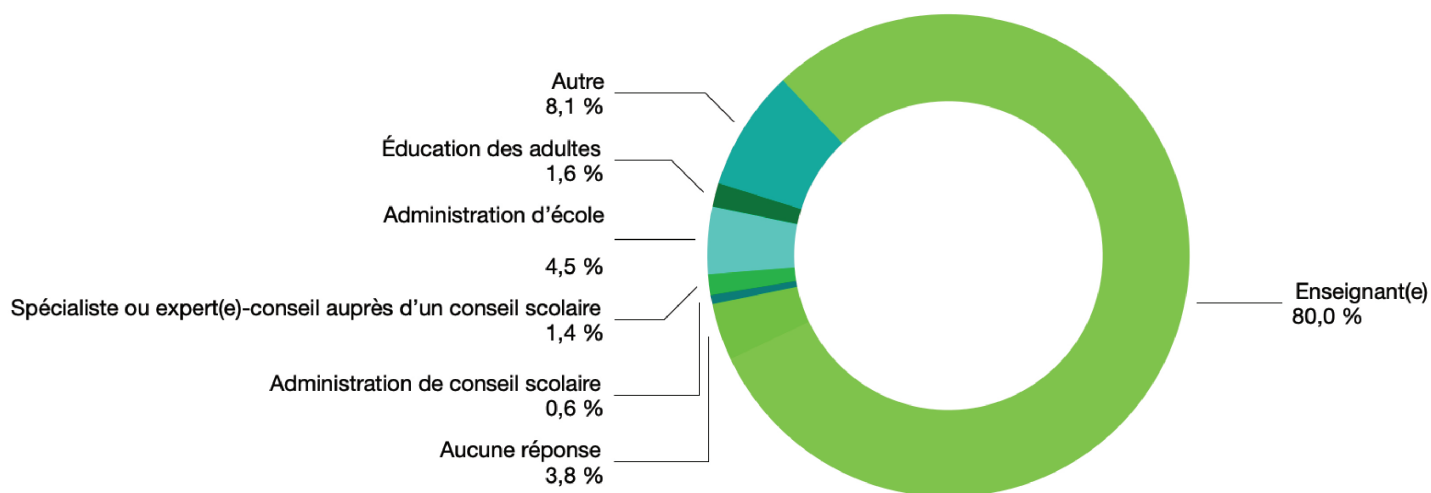
RÔLES DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

On a demandé aux répondants quel était leur rôle principal en tant que pédagogue.

- Enseignant(e) en salle de classe : 80 % des répondants ont déclaré être enseignants.
- Administration : Près de 5 % (4,5 %) ont indiqué qu'ils étaient membres d'une administration scolaire.
- Autre : 8 % des répondants ont indiqué qu'ils occupaient un autre rôle. Lorsqu'on leur a demandé de préciser quel était leur poste, ils ont cité, entre autres : expert(e)-conseil, chercheur(se), enseignant(e) de l'éducation permanente, aide-enseignant(e) et éducateur(rice) de la petite enfance. Cette catégorie comprend également les suppléants (n=240) et les enseignants à la retraite (n=93).

- Rôles supplémentaires : Un petit nombre de répondants travaillait dans le domaine de l'éducation des adultes (1,6 %) ou occupait un rôle de consultant(e) à l'échelle du système (1,4 %).

Rôle principal des pédagogues



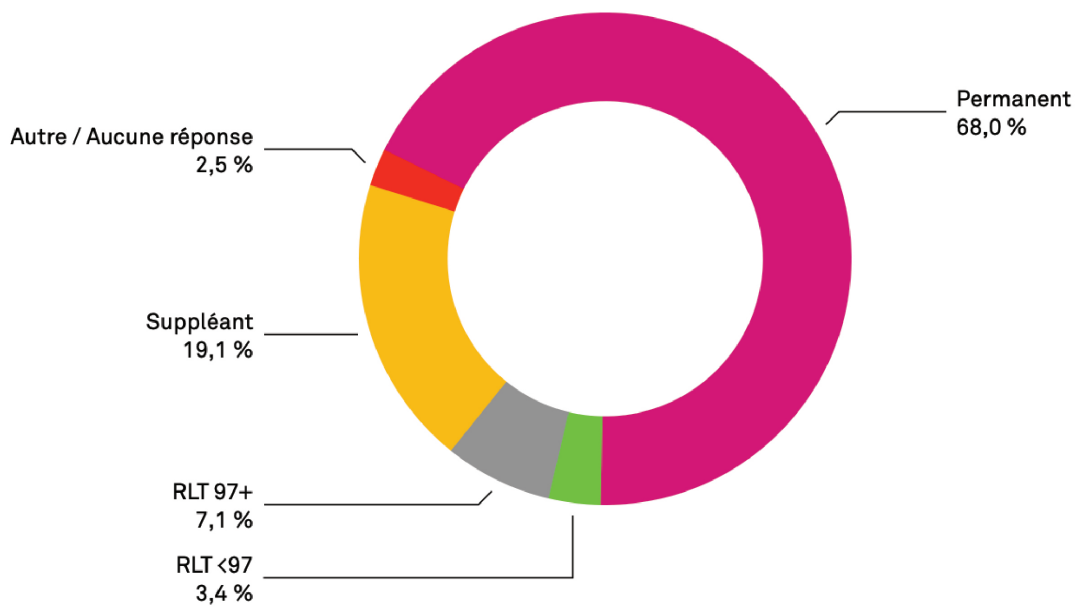
TYPES DE POSTE

Les enseignants employés par un conseil scolaire financé par les fonds publics de l'Ontario (CSFFPO) en 2022-2023 ont également répondu à des questions sur le type de poste qu'ils occupaient.

- Permanent : 68 % d'entre eux étaient titulaires d'un contrat permanent à temps plein avec leur conseil scolaire.
- Remplacement à long terme 1 : 7,1 % ont travaillé plus de 97 jours.
- Remplacement à long terme 2 : 3,4 % ont travaillé moins de 97 jours.
- Suppléance à la journée : 19,1 %.

Remarque : Historiquement, les personnes qui travaillent plus de 97 jours peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre du programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE).

Type de poste : membres employés par les CSFFPO



Répondants n'occupant pas un poste permanent en 2022-2023

- Près de 60 % des répondants dans cette catégorie ont travaillé autant qu'ils le souhaitent.
- Plus d'un quart (27,5 %) ont déclaré ne pas avoir assez travaillé.
- Deux pour cent ont déclaré avoir travaillé plus qu'ils ne le voulaient.

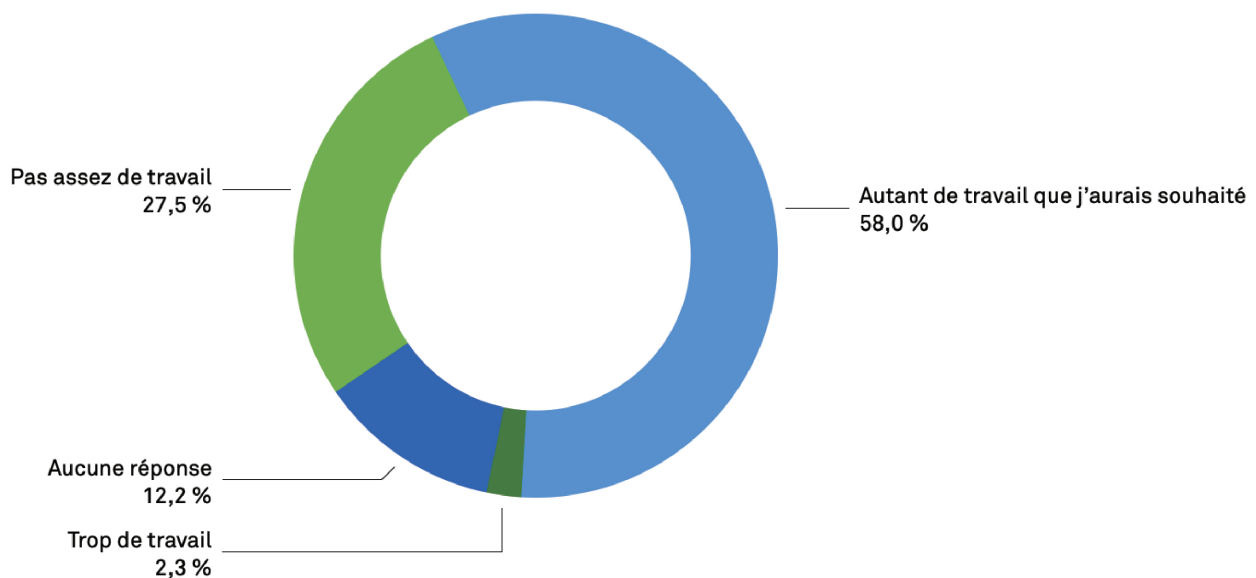
Certificat de qualification et d'inscription temporaire

En janvier 2021, le ministère de l'Éducation a demandé à l'Ordre de délivrer des certificats de qualification et d'inscription temporaire pour remédier à la pénurie de personnel enseignant survenue lors de la pandémie de COVID-19.

Pour être admissible à ce certificat, un étudiant en enseignement devait avoir fait des progrès satisfaisants dans son programme de formation initiale, effectué une partie de son stage et été recommandé par sa faculté d'éducation.

Tous les membres titulaires d'un certificat temporaire ont reçu l'invitation pour participer au sondage *Transition à l'enseignement* en 2021 et en 2022,

Quantité de travail : membres occupant un poste non permanent dans un CSFFPO



ainsi qu'au sondage *Regard sur l'enseignement* en 2023.

- Seule une faible proportion des répondants au sondage détenait un certificat temporaire.
- Vingt-quatre pour cent des membres titulaires d'un certificat temporaire ont indiqué avoir occupé un poste rémunéré après avoir obtenu leur certificat, et 86,1 % d'entre eux ont déclaré avoir travaillé 15 jours ou plus.

Nombre de certificats temporaires convertis en certificats de qualification et d'inscription généraux :

- Janvier 2022 à ce jour 6 246
- Septembre 2022 à juin 2023 2 709

Date de fin du programme de certificat temporaire : le 31 décembre 2023.



Jours de travail rémunérés : membres titulaires d'un certificat temporaire



INSCRIPTION ET FIDÉLISATION DES MEMBRES

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, l'Ordre comptait 229 268 membres en règle. Au total, nous avons délivré 2 861 nouveaux certificats.

Anglais	2 559
Français	302

Source : Membres de l'Ordre

Près de 97 % des répondants (96,8 %) ont déclaré avoir l'intention de maintenir leur statut de membre de l'Ordre à l'avenir. Ce niveau de fidélisation diffère des données historiques sur l'attrition, lesquelles indiquent que plus de 30 % des membres quittaient l'Ordre dans les 10 ans suivant leur inscription initiale.

Nous avons délivré 2 861 nouveaux certificats.



Raisons du maintien de l'inscription

Lorsqu'on a demandé aux répondants de préciser la raison principale pour laquelle ils étaient membres de l'Ordre, la plupart ont cité des raisons liées à l'emploi.

- Travail après la retraite : Selon les données recueillies des réponses en texte libre, certains membres ont déclaré être à la retraite, mais susceptibles de conserver leur statut de membre afin de laisser la porte ouverte à la possibilité de faire de la suppléance ou d'occuper un autre rôle contractuel au sein de la profession.
- Recherche d'emploi : 6,4 % des répondants cherchaient un emploi.
- Cotisation réglée : 2 % ont déclaré avoir payé leur cotisation pour 2023.
- Fierté professionnelle : Plus de 8 % des répondants (8,5 %) conservent leur statut de membre pour motif de fierté professionnelle.

DEVOIR DE SIGNALER

Tous les enseignants agréés de l'Ontario sont censés connaître leurs obligations professionnelles.

Dans le cadre du sondage *Regard sur l'enseignement*, on a interrogé les répondants sur leurs connaissances du devoir qu'ont les enseignants, en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*⁵, de signaler directement à une société d'aide à l'enfance les cas réels ou soupçonnés de maltraitance ou de négligence envers des enfants.

Excellente connaissance



98 %
des répondants étaient
au courant de ce
devoir professionnel.

96,8 %
ont confirmé savoir que ne pas
signaler un cas de maltraitance ou
de négligence à l'égard d'un enfant
pouvait constituer une faute
professionnelle et donner lieu
à des mesures disciplinaires
de la part de l'Ordre.

RETRAITE

Pour se faire une idée des besoins en personnel enseignant, il faut, entre autres, prévoir à quel moment les enseignants actuels comptent quitter la profession. De nombreux enseignants de carrière restent en poste jusqu'à leur retraite, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 59 ans, en moyenne⁶. Toutefois, il arrive que des enseignants abandonnent la profession à un âge plus précoce.

Retraite prévue des enseignants agréés de la province

Soixante-seize pour cent des répondants ont indiqué l'âge anticipé de leur retraite. Parmi ceux-ci :

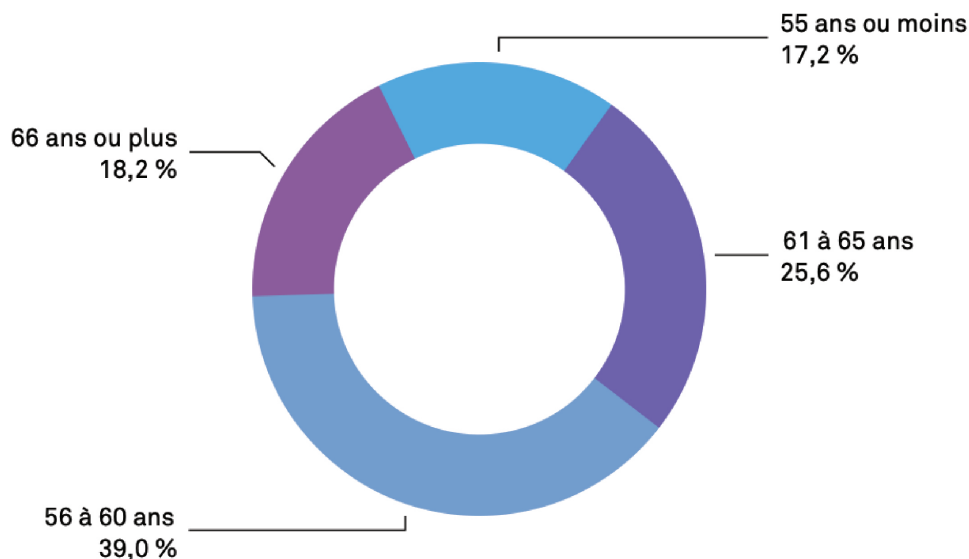
- 29 %, soit la plus grande proportion, prévoient de prendre leur retraite entre 56 et 60 ans, ce qui correspond à l'âge moyen de la retraite.

Toutefois, un nombre important de répondants ont choisi d'autres tranches d'âge pour la retraite prévue.

- Un tiers des répondants (32,5 %) enseignent toujours ou prévoient d'enseigner après l'âge de 60 ans.

En analysant les réponses ouvertes de l'ensemble du sondage, on constate que de nombreux pédagogues restent membres actifs après la retraite, notamment à titre de suppléants ou de consultants.

Âge anticipé de la retraite des pédagogues



On a également demandé aux répondants pendant combien d'années ils prévoyaient de continuer à exercer la profession enseignante.

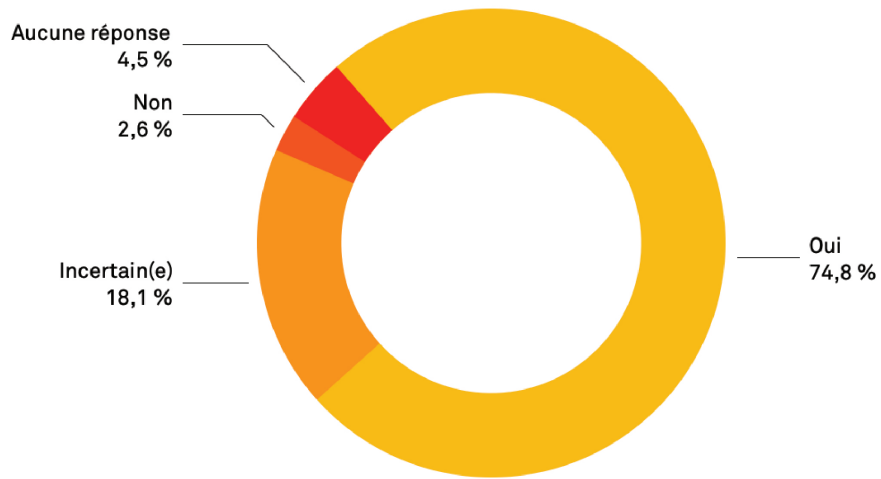
- Près de la moitié d'entre eux (47,3 %) prévoient de continuer à enseigner pendant 10 ans ou plus.
- Près de 16 % (15,6 %) prévoient d'enseigner pendant encore six à neuf ans.
- Un peu plus de 22 % (22,4 %) prévoient d'enseigner pendant encore deux à cinq ans.

Enseigner jusqu'à l'âge de la retraite

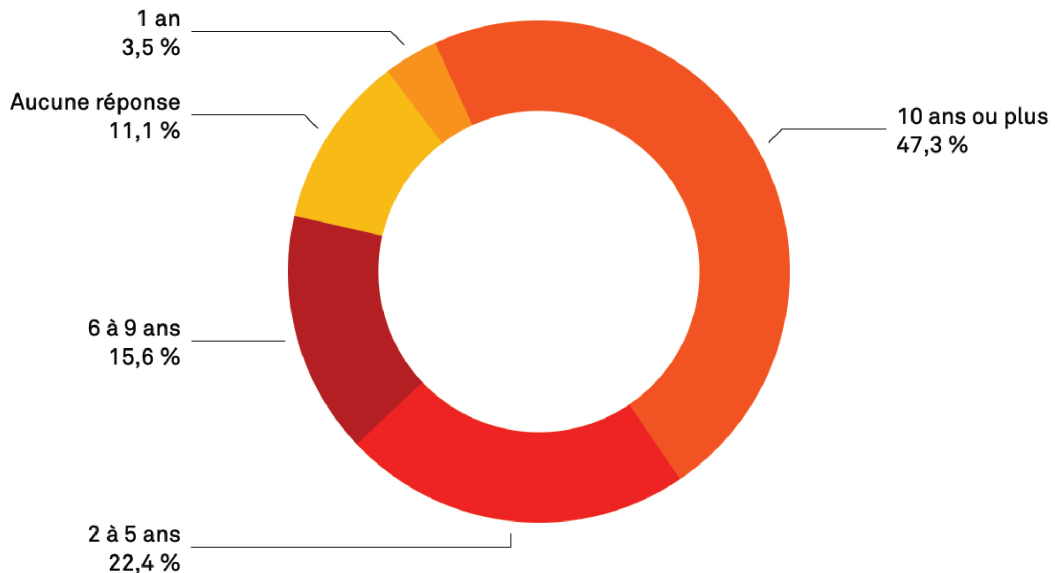
On a demandé aux répondants s'ils avaient l'intention de continuer à exercer la profession enseignante jusqu'à leur retraite.

- Près de 75 % (74,8 %) d'entre eux ont indiqué qu'ils prévoyaient d'enseigner jusqu'à l'âge de la retraite.
- Dix-huit pour cent, quant à eux, se sont avoués incertains.

Intention d'enseigner jusqu'à l'âge de la retraite



Nombre d'années que les répondants prévoient de continuer à enseigner



Considérations relatives à la retraite anticipée

En réponse à une question ouverte concernant les facteurs pouvant mener à une retraite anticipée, la majorité des répondants a cité des conditions de travail difficiles, dont, entre autres :

- le volume et la complexité du travail;
- le manque de respect et de reconnaissance;
- la sécurité;
- la santé mentale;
- l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

CONCLUSION

Regard sur l'enseignement : sondage auprès du personnel enseignant agréé de l'Ontario est une nouvelle enquête menée auprès de l'ensemble des membres en règle de l'Ordre.

L'édition 2022-2023 du sondage se distingue de l'ancienne enquête *Transition à l'enseignement*, car celle-ci ne portait que sur les enseignants en début de carrière. En invitant tous nos membres à y participer, *Regard sur l'enseignement* permettra de suivre les tendances en matière d'emploi et les expériences des pédagogues à tous les stades de carrière.

Les points saillants du rapport 2022-2023 mettent en évidence la plus vaste portée du nouveau sondage :

- Être membre de l'Ordre est un engagement à long terme. Presque tous les répondants (96,8 %) ont déclaré qu'ils avaient l'intention de maintenir leur inscription à l'avenir et 75 % des membres ont déclaré qu'ils prévoyaient d'exercer la profession enseignante jusqu'à la retraite.

- Toutefois, 18 % des répondants ont exprimé leur incertitude quant à la possibilité de rester dans la profession jusqu'à la retraite. Dans les réponses ouvertes, la raison la plus citée pour envisager un changement de carrière ou une retraite anticipée était les conditions de travail.
- Vingt-huit pour cent des répondants ont déclaré que l'enseignement était leur seconde carrière.
- De nombreux membres qui ont pris leur retraite de leur poste à temps plein continuent de travailler en tant que suppléants ou consultants.
- Plus d'un quart des répondants occupant un poste en enseignement non permanent (27,5 %) ont déclaré qu'ils n'avaient pas travaillé autant qu'ils l'auraient souhaité au cours de l'année scolaire 2022-2023.
- Soixante pour cent des répondants occupant un poste en enseignement non permanent ont déclaré avoir eu assez ou trop de travail au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Dorénavant, *Regard sur l'enseignement* fournira une vue d'ensemble plus complète de la mobilité et de l'attrition des enseignants, ainsi que des tendances en matière d'emploi pour toute une gamme d'itinéraires de carrière.

Nous envisageons de développer et de modifier le sondage afin d'assurer que les données recueillies permettent de comprendre le mieux possible l'évolution de la profession enseignante en Ontario. Disposer d'un ensemble de données fiables aidera les intervenants en éducation à prendre des décisions éclairées sur l'avenir de la profession.

COLLECTE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

À propos du sondage

Dans le cadre du sondage *Regard sur l'enseignement 2023*, nous avons demandé à nos membres de répondre de façon volontaire et anonyme à des questions d'ordre démographique afin de mieux comprendre la composition du personnel enseignant de la province.

Ce volet démographique aligne le sondage sur la *Loi de 2017 contre le racisme*, laquelle oblige les employeurs du secteur public à cerner et à surveiller l'iniquité raciale afin de lutter contre le racisme systémique.

On a demandé aux membres comment ils s'identifiaient, y compris en ce qui concerne l'appartenance à un groupe autochtone, la race ou l'ethnicité, l'identité sexuelle, l'identité de genre et les situations de handicaps visibles ou invisibles. Les résultats du sondage donnent un aperçu de la diversité de nos membres et sont susceptibles d'orienter nos politiques et programmes. Ils peuvent également servir à mesurer les progrès en vue de mettre en place un corps enseignant qui reflète la diversité des élèves et des familles de l'Ontario.

Selon les données du recensement de Statistique Canada 2016, le gouvernement de l'Ontario (2021) indique que près de 30 % des habitants de la province s'identifient comme membres d'une minorité visible. La fonction publique de l'Ontario (2017) prévoit que 48 % de la population ontarienne sera racialisée d'ici 2036.

Dans sa note Politique/Programmes 165, le ministère de l'Éducation de l'Ontario affirme que «tous les [élèves] profitent de la présence d'enseignants ayant des identités

sociales et des expériences de vie variées», et demande aux conseils scolaires de tenir compte de l'équité et de la diversité à toutes les étapes du processus d'embauche.

En 2018, dans le cadre du Plan stratégique de l'Ontario contre le racisme, on a autorisé les conseils scolaires à mener des recensements auprès des élèves et à recueillir des données fondées sur la race. À compter de 2023, la collecte de ces données est devenue obligatoire pour tous les conseils scolaires de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 2017 contre le racisme*, les employeurs du secteur public sont tenus de cerner et de surveiller l'iniquité raciale afin de lutter contre le racisme systémique.

Élaboration du sondage

La participation au volet démographique du sondage *Regard sur l'enseignement* était volontaire et anonyme.

Nous avons fait tout notre possible pour utiliser le langage le plus actuel et le plus inclusif, tout en reconnaissant que la terminologie est fluide et en constante évolution.

Pour élaborer le sondage, nous avons consulté Statistique Canada, la Commission ontarienne des droits de la personne, la Direction générale de l'action contre le racisme de l'Ontario et des ressources universitaires. En outre, le sondage était conforme aux lignes directrices énoncées dans la publication *Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique* de l'Ontario.

Toutes les questions du sondage comportaient l'option «Je préfère ne pas répondre» et les répondants pouvaient aussi choisir de ne donner aucune réponse. La conception du sondage a également permis aux répondants de citer des identités qui ne figuraient pas parmi les choix de réponse (p. ex., une autre identité raciale ou de genre). Dans une zone de texte libre, les répondants pouvaient ajouter une identité ou commenter leurs réponses. Comme les répondants pouvaient sélectionner plus d'une réponse, le total des pourcentages de réponses figurant dans les tableaux peut être supérieur à 100 %.

Méthodologie et répondants

Au total, 8 484 personnes ont répondu au volet démographique, c'est-à-dire environ 54 % de tous les répondants au sondage. Après la suppression des réponses incomplètes, l'échantillon était de 8 078 personnes, ce qui représente un taux de réponse valide de 3,6 % de l'ensemble des membres de l'Ordre. Parmi ces réponses, 427 membres ont répondu en français.

On a analysé les autres identités mentionnées dans les réponses en texte libre et utilisé un recodage au besoin pour les regrouper. Les descriptions et tableaux supplémentaires présentent les tendances et les thèmes tirés de ces réponses. Étant donné que les répondants n'ont pas nécessairement répondu à toutes les questions, le nombre de répondants à chaque question (indiqué dans les tableaux et figures ci-dessous) varie.

RÉSULTATS

Appartenance à un groupe autochtone

Deux-cent-dix-huit répondants ont déclaré s'identifier comme personne autochtone, soit 2 % de l'échantillon. Parmi ces répondants, 15 ont sélectionné plus d'une identité.

Identité autochtone	Nombre de réponses (n=218)	%
Premières Nations	95	51 %
Métis	78	42 %
Inuit	18	10 %
Autre identité	12	6 %

Certains répondants ont cité d'autres identités, par exemple, personne autochtone non inscrite ou personne d'origine mixte. Quatre répondants ont déclaré être membres d'une nation autochtone spécifique (Ojibway, Crie, Mohawk).

Identités raciales

Parmi les membres qui ont répondu au volet démographique, 82 % ont répondu à cette question. On leur a demandé de sélectionner leur(s) identité(s) raciale(s) dans une liste comportant huit réponses. Ils pouvaient choisir plus d'une option ou ajouter une identité supplémentaire, s'ils le souhaitaient.

Voici les résultats :

- Parmi les répondants, 90,8 % se sont identifiés comme personne blanche ou personne blanche avec une autre identité.
- Vingt-et-un pour cent des personnes qui ont répondu à cette question ont déclaré deux identités ou plus. La majorité d'entre elles a choisi deux identités, tandis qu'une petite

proportion en a sélectionné trois ou quatre.

- Dix-huit pour cent de l'échantillon a choisi de ne pas répondre à cette question, soit en ne cochant aucune réponse, soit en indiquant qu'ils préféreraient ne pas répondre.
- Les deuxième et troisième catégories d'identités les plus fréquentes étaient «Asiatique du Sud» (8,1 %) et «Noir(e)» (7 %).

Identités raciales	Nombre de réponses (n=6 601)	%
Blanc(he) ou blanc(he) avec une autre identité	5 994	90,8 %
Asiatique du Sud-Est	532	8,1 %
Autre identité raciale	462	7,0 %
Noir(e)	460	7,0 %
Asiatique de l'Est	244	3,7 %
Arabe, Moyen-Oriental(e) ou Asiatique de l'Ouest	178	2,7 %
Asiatique du Sud-Est	99	1,5 %
Latino-Américain(e)	89	1,3 %
Je préfère ne pas répondre	337	5,1 %

Les répondants pouvaient choisir un nombre illimité d'identités raciales parmi les options figurant dans le tableau ci-dessus, alors le nombre total d'identités sélectionnées est supérieur au nombre de répondants. Ils pouvaient également fournir des identités raciales supplémentaires dans la zone de texte libre. Les identités les plus citées

dans cette section étaient les suivantes : Canadien(ne), Juif(ve), Européen(ne) de l'Ouest ou de l'Est, Autochtone canadien(ne), Franco-Canadien(ne), Indo-Caribéen(ne) et Africain(e) ou Nord-Africain(e).

Personnes en situation de handicap

Parmi les répondants :

- 14 % s'identifient comme personne ayant un ou plusieurs handicaps;
- Un peu moins de 72 % d'entre eux ont des handicaps invisibles tandis que 20,9 % ont des handicaps visibles;
- un petit nombre de répondants (10) ont mentionné les troubles de l'apprentissage ou la neurodiversité dans leurs commentaires.

Type de handicap	Nombre de réponses (n=1 260)	%
Handicap visible	263	20,9 %
Handicap invisible	906	71,9 %
Autre type de handicap	52	4,1 %
Je préfère ne pas répondre	39	3,1 %

Identité de genre

La question sur l'identité de genre reconnaissait que les membres de la profession enseignante en Ontario pourraient ne pas s'identifier comme un homme ou une femme. Le terme «cisgenre» décrit les personnes dont l'identité de genre correspond à leur sexe biologique. Toutefois, certaines personnes s'identifient différemment, par exemple, en tant qu'hommes ou femmes transgenres, ou personnes bispirituelles. Certaines personnes rejettent les binômes de genre en faveur d'identités de genre «queer» ou «fluide».

Entre autres, les résultats montrent que :

- la grande majorité des répondants s'identifient comme étant des femmes, ce qui reflète la prédominance des femmes dans la profession enseignante;
- 96 % des répondants ont répondu à la question sur l'identité de genre, et 54 d'entre eux ont sélectionné plusieurs options;
- parmi les 130 répondants qui ont choisi l'option «Autre identité», certains ont précisé qu'ils s'identifiaient comme personnes queers, non binaires ou à genre fluide. Environ 3 % des répondants ont indiqué qu'ils préféreraient ne pas répondre à cette question.

Identité de genre	Nombre de réponses (n=8 095)	%
Homme cisgenre	1 833	22,7 %
Femme cisgenre	5 778	71,4 %
Bispirituel(le)	19	0,2 %
Non binaire	56	0,7 %
Homme transgenre	7	0,1 %
Femme transgenre	4	0,05 %
Autre identité de genre	130	1,6 %
Je préfère ne pas répondre	268	3,3 %

Identité sexuelle

Enfin, le volet démographique comportait des questions sur l'identité sexuelle des répondants. Comme pour les questions précédentes, l'objectif était de reconnaître la diversité des pédagogues de l'Ontario.

- Parmi les personnes qui ont répondu à cette question, la majorité (83 %) n'a sélectionné qu'une seule identité.
- Les 17 % restants ont sélectionné deux ou trois identités. Cependant, certaines réponses comprenaient à la fois un choix d'identité sexuelle et l'option «Je préfère ne pas répondre».
- Par conséquent, le pourcentage total de réponses pour chaque question est supérieur à 100 %.
- Au total, 1 206 répondants n'ont pas répondu à cette question et 683 autres ont choisi l'option «Je préfère ne pas répondre.»
- Parmi les répondants ayant choisi au moins une option de réponse à cette question, 96,8 % s'identifient comme personnes hétérosexuelles.
- Par ailleurs, 7,4 % s'identifient comme personnes 2SLGBTQ+.
- Dans la zone de texte libre, de nombreux répondants ayant coché l'option «Autre identité» ont précisé qu'ils préféreraient ne pas se situer sur le continuum 2SLGBTQ+ ou bien ont fourni la raison pour laquelle ils ne voulaient pas répondre à la question.

Identité sexuelle	Nombre de réponses (n=8 034)	%
Hétérosexuel(le)	6 651	96,8 %
2SLGBTQ+	510	7,4 %
Asexuel(le)	76	1,1 %
Autre identité	114	1,7 %
Je préfère ne pas répondre	683	9,9 %

Notes

1 : Au total, nous avons reçu 16 177 réponses. Les réponses valides sont celles où le membre a répondu à au moins 81 % des questions. On a calculé le taux de réponse en pourcentage en fonction du nombre de réponses valides par rapport au nombre de membres qui étaient en règle le 29 juin 2023.

2 : La langue préférée ou maternelle des membres est déterminée selon la langue de communication préférée indiquée dans notre base de données. Au moment du sondage, environ 5,4 % des membres recevaient nos communications en français.

3 : Cette déclaration est basée sur les rapports SISO n 2021-2022 indiquant que 5,5 % des élèves en Ontario sont inscrits dans des conseils scolaires de langue française et 94,5 %, dans des conseils scolaires de langue anglaise. Gouvernement de l'Ontario (27 février 2023). Données sur le système d'éducation aux paliers élémentaire et secondaire. www.ontario.ca/fr/page/donnees-sur-le-systeme-deducation-aux-paliers-elementaire-et-secondaire#section-3.

4 : Les écoles privées peuvent être des entreprises ou des organismes à but non lucratif. Voir www.ontario.ca/fr/page/ecoles-privées.

5 : *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, L.O. 2017, chap. 14, annexe 1, par. 125 (9) et (10).

6 : *Rapport annuel 2022 : Investir pour laisser notre marque*. Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (2022), p. 47. www.otpp.com/content/dam/otpp/documents/reports/2022-ar/otpp-rapport-annuel-2022.pdf.



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

Pour en savoir plus :
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000
Télécopieur : 416.961.8822
Sans frais (Canada et États-Unis) :
1.833.966.5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca